

ROYAUME DU MAROC  
\*\*\*\*\*  
MINISTRE DE LA SANTE  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION DU MEDICAMENT  
ET DE LA PHARMACIE  
N°-----152-----DMP/23

Rabat, le 17 AVR 2008

ATTESTATION

Le Ministre de la santé atteste que :

**Les Laboratoires IBERMA**

**Siège social** : 237, Boulevard Zerktouni –Casablanca Maroc  
**Site de production** : Zone industrielle –Lot 149 Had Soulem  
**N° de patente** : 35712413

Sont autorisés à fabriquer, conditionner et vendre des spécialités pharmaceutiques au Maroc dont la composition et la présentation ont été enregistrées dans l'autorisation de débit.

Appliquent strictement les règles de Bonnes Pratiques de Fabrication (B.P.F) et de production pharmaceutique en accord avec les spécifications définies par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Appliquent strictement les mêmes règles et recommandations pour les spécialités destinées à l'export qui de ce fait possèdent les mêmes qualités de fabrication et de contrôle que celles vendues au Maroc.

Il est également certifié que l'usine de fabrication où les produits sont fabriqués est soumise à l'inspection pharmaceutique à intervalles réguliers.

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Ci-joint l'annexe 1 mentionnant les différentes formes pharmaceutiques maîtrisées par le laboratoire IBERMA. 152

Pour le Ministre et P O  
Le directeur du Médicament  
et de la Pharmacie  
Dr. Abdelaziz AGOUMI

Signature :